

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2024/04/18-02

Projet de délibération relative aux modalités de recrutement en master 1 et au mode de composition des commissions de recrutement

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 18 avril 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-6 et D 612-33 à D. 612-36-4,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle,

Considérant que l'Université d'Aix-Marseille a fait le choix d'instituer des commissions de recrutement, en charge de procéder à l'examen des dossiers de candidatures en vue d'une admission en master première année,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE au projet de délibération relative aux modalités de recrutement en master première année et au mode de composition des commissions de recrutement.

Cet avis est adopté par 25 voix pour et 3 abstentions

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés :

Fait à Marseille, le 18 avril 2024

 

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université